



Compte-rendu de la séance du
Comité Syndical du 16 juin 2008
sous la présidence de Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président de l'ALPI.

Membres présents :

Pour la représentation du Conseil Général des Landes : Xavier FORTINON, Bernard SUBSOL.

Pour la représentation des Communes : Serge GLEYZE, Maire de Sarbazan, Roselyne LACOUTURE, Maire de Bas-Mauco, Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen.

Pour la représentation des Communautés de communes : Stéphane MAUCLAIR pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax, Didier DEBLONDE pour la Communauté de commune Marenne Adour Côte Sud.

Avaient donné procuration :

Bertrand PUYO à Bernard SUBSOL, Pierre DUFOURCQ à Serge GLEYZE, Jacques LAMOTHE à Stéphane MAUCLAIR, Jean-Louis PEDEUBOY à Didier DEBLONDE, Jean-Claude DEYRES à Roselyne LACOUTURE, Jean-Claude DAULOUEDE à Marie-Pierre SENLECQUE, Henri EMMANUELLI à Xavier FORTINON.

Etaient excusés :

Christian JAVEL, Jean-Claude DEGERT, Jean-Jacques CARRAU, Anne-Marie DETOUILLON, Didier GAUGEACQ, Claude NERIN, François SALLIBARTAN, le représentant du CIAS du Pays Tarusate.

Date de convocation : 22 mai 2008

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Décision modificative n° 1
- 2 Lancement du marché sur l'acquisition et la mise en œuvre du réseau de visioconférence
- 3 Validation du titulaire du marché « Fourniture d'un logiciel de gestion financière »
- 4 Nouvelles participations
- 5 Nouvelles adhésions
- 6 Modification du règlement intérieur du comité syndical
- 7 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21/04/2008

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 21 avril 2008, disponible en téléchargement sur l'extranet départemental, ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le comité syndical désigne Xavier FORTINON comme secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget voté en début d'année doit faire l'objet de différents ajustements pour tenir compte de l'évolution des activités du syndicat.

Les principales modifications portent sur :

En ce qui concerne le budget principal :

- Recettes de fonctionnement

013 – ATTENUATION DE CHARGES : Sont inscrites à ce chapitre les recettes pour remboursement sur rémunération du personnel en congé maladie ou en maternité. Estimées, au budget primitif, à 5 200.00 €, elles passent à 15 700.00 €.

70 – PRODUITS DES SERVICES : Les recettes inscrites dans ce chapitre sont de 1 208 800 € contre 1 095 300 € prévus initialement. Cette progression est due, essentiellement, à la mise en place du nouveau logiciel de gestion financière à partir de septembre 2008. Il s'agit des recettes générées par les récupérations des données transférées vers le nouveau logiciel.

74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : Les recettes inscrites dans ce chapitre sont de 566 550 € contre 489 100 € prévus initialement. Sont intégrées, les subventions de fonctionnement attribuées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Conseil régional pour la mise en place du réseau de visioconférence dans tous les ateliers multiservices du département des Landes.

Les adhésions au syndicat mixte sont, aussi, en progression.

75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : Les recettes de ce chapitre passent de 280 100 € à 283 400 €. Les premières installations du logiciel « Facturation de l'eau » sont ajoutées. Par contre, les prévisions en matière d'installation des logiciels « Urbanisme » et « Services aux familles » sont revues à la baisse car retardées par le fait que les versions « full web » seront mises à disposition, plus tard que prévu, par les éditeurs des logiciels.

- Dépenses de fonctionnement

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : Ce chapitre progresse. Il passe de 345 900 € à 496 300 €.

- Il convient de préciser que la ligne budgétaire « Achats d'études et de prestations » augmente en prévision de coûts demandés par les différents fournisseurs du logiciel de gestion financière pour la reprise des données (fournisseur non encore connu lors de l'établissement de la DM n°1) et pour certaines prestations d'installation et de paramétrage des logiciels pour la visioconférence.

- La ligne « Formation » intègre le coût des formations des agents sur les nouveaux logiciels de gestion financière et de facturation de l'eau.

- La ligne « Communication » augmente et prend en compte les frais de publicités (radio, télévision et presse écrite) et la campagne de communication destinée aux Landaises et aux Landais, pour la visioconférence.

Un surcoût pour l'augmentation des capacités de la ligne haut débit est également prévu.

012 – CHARGES DE PERSONNEL : Les dépenses de ce chapitre sont de 1 192 250 € contre 1 179 600 € prévus initialement. Cet accroissement est nécessaire pour le recours au service remplacement du Centre de gestion pour deux congés de maternité et un congé maladie longue durée.

65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : Ce chapitre passe de 253 000 € à 258 550 €. Cette variation est due à quelques ajustements en matière de coûts de maintenance des différents logiciels mis à disposition des collectivités.

66 – CHARGES FINANCIERES : Ce chapitre budgétisé pour 15 200 €, est porté à 18 200 € afin de tenir compte des intérêts sur le financement de la ligne de trésorerie.

67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : Sans changement.

68 – DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : Ce chapitre passe de 250 200 € à 296 000 €.

Les investissements en matière de matériel pour la visioconférence génèrent une augmentation de la dotation aux amortissements.

022 – DEPENSES IMPREVUES : Ce chapitre n'est plus que de 1 044.95 € contre 36 694.95 € prévus initialement.

023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENTS : Ce chapitre est porté à 123 000 €, contre 100 000 € auparavant, pour financement des augmentations des dépenses de la section d'investissements.

- Investissements

Les dépenses d'investissements passent de 559 355.70 € à 748 055.70 €.

L'achat du matériel pour les installations de visioconférence est pris en compte et les achats de certains logiciels, mis à disposition des collectivités, revus à la baisse.

Les recettes d'investissements sont équilibrées. Ont été intégrés :

- 11 000 € de FCTVA (année 2006),
- 58 900 € de subvention FEDER pour l'installation du réseau de visioconférence,
- 50 000 € de subvention Conseil général, pour le réseau de visioconférence,
- 23 000 € supplémentaires venant de la section de fonctionnement,
- Le complément de la dotation aux amortissements.

En ce qui concerne le budget annexe

Les recettes inscrites au chapitre sont de 78 615.68 € contre 78 215.68 € prévus initialement. Il s'agit d'un ajustement lié à une augmentation des déplacements facturés pour les formations et une diminution des contrats de maintenance facturés aux associations (Le Pays Adour Landes Océanes a résilié son contrat).

Les dépenses sont ajustées en conséquence.

Au total, il convient de procéder aux ajustements suivants :

Budget en euros	Section Investissement	Section Fonctionnement
Budget Principal	Recettes : 188 700 Dépenses : 188 700	Recettes : 204 750 Dépenses : 204 750
Budget Annexe		Recettes : 400 Dépenses : 400

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :

- **d'approuver** la décision modificative n°1,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

LANCEMENT DU MARCHE SUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU DE VISIOCONFERENCE

L'ALPI va lancer un marché relatif à l'acquisition du matériel nécessaire pour la mise en place du réseau de visioconférence dans le département des Landes.

Le matériel sera installé dans les 20 ateliers multiservices informatique. Les candidats devront répondre sur la base d'un cahier des charges et d'une liste indicative du matériel à fournir.

Compte tenu de l'estimation des besoins, la procédure choisie est la procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché sera un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum. Les commandes se feront au fur et à mesure des besoins.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :

- **d'approuver** la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une solution de visioconférence, de matériel et logiciel d'enregistrement et de retransmission de conférences.

- **de porter** à la connaissance de l'assemblée l'estimation du marché qui s'élève à 210 000 € HT.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE « FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE »

Le Président rappelle qu'une procédure de marché en appel d'offres ouvert a été lancée en début d'année pour l'acquisition d'un logiciel de gestion financière. Le marché est divisé en deux lots : lot n° 1 (logiciel de gestion financière pour les collectivités de – de 3500 habitants) et lot n° 2 (logiciel de gestion financière pour les collectivités de + de 3500 habitants).

Quatre candidats ont été retenus pour une démonstration : les sociétés AFI, NEMAUSIC, COSOLUCE et CIRIL.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 juin a attribué les marchés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :

- **d'approuver** les marchés à venir avec :

- pour le lot 1 : logiciel de gestion financière pour les collectivités de – de 3500 habitants : société COSOLUCE pour un montant de 270 220 € HT pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour une même période (soit 270 220 € HT)
- pour le lot 2 : logiciel de gestion financière pour les collectivités de + de 3500 habitants : société CIRIL pour un montant de 202 395.37 € HT sur une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour une même durée (soit 60 624 € HT).

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

NOUVELLES PARTICIPATIONS

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter des participations supplémentaires, à savoir :

- l'assistance concernant le logiciel de facturation d'eau
- l'assistance concernant le logiciel urbanisme
- les plans d'accompagnement pédagogique.

Le montant des participations est disponible sur l'extranet départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé** :

- **d'adopter les participations supplémentaires**,

- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

NOUVELLES ADHESIONS

Le Président informe des nouveaux adhérents :

- Le SIEAP Parentis-en-Born
- Le CIAS du Pays Grenadois
- Le Lycée Charles Despiau à Mont-de-Marsan
- Le CIAS SIVU de la Douze à Saint-Justin

Le Président informe d'une modification :

Le SIEAP du Tursan : adhésion à l'ensemble des attributions facultatives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

-D'approuver les nouvelles adhésions et la modification d'adhésion

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL

Une modification doit être faite au règlement intérieur du comité syndical et concerne la possibilité d'envoi dématérialisé des convocations et des rapports aux membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- d'approuver la modification du règlement intérieur,

- de donner délégation au Président pour signer les actes nécessaires.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 H

Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON